
Renvoi au comité des Finances de l'offrande du citoyen Delage de son office de notaire public, lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'offrande du citoyen Delage de son office de notaire public, lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19830_t1_0273_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 8 frimaire an III

(vendredi 28 novembre 1794)

Présidence de CLAUZEL (1)

La séance s'ouvre à l'heure ordinaire (2).

1

Un des secrétaires fait la lecture de l'offrande faite par le citoyen Delage, de la commune de Massat, département de l'Ariège, de la finance de son office de notaire public.

La Convention nationale décrète la mention honorable du don, l'insertion au bulletin, et renvoie au comité des Finances, section de la Liquidation (3).

2

Un membre de la commission des Dépêches fait lecture de la correspondance, composée de différentes adresses dont l'extrait suit :

Adresse des citoyens composant la société populaire de Toul, département de la Meurthe. Ils disent que l'Adresse de la Convention au peuple français a été lue dans leur société et couverte d'applaudissemens; ils s'expriment ainsi: "Loin de nous le système de ces continuateurs du tyran que vous avez détruit, qui osent dire que le gouvernement révolutionnaire ne peut se concilier avec la justice! La conduite ferme et sage que vous avez tenue depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor prouve à la France et à l'Europe étonnée que vous savez tout-à-la-fois vaincre, gouverner et faire le bonheur du peuple.

Vous avez assuré un asyle à la vertu, vous encouragez les talens, vous protégez le commerce; les fripons et les hommes immoraux sont démasqués; les épanchemens de l'amitié et de la fraternité succè-

dent au silence sombre et farouche de la terreur".

Ils invitent ensuite la Convention nationale à rester à son poste et à maintenir son attitude imposante pour consolider la République et le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Les citoyens composant la société populaire de Toul à la Convention nationale, Toul, le 20 brumaire an III] (5)

Citoyens représentants,

Votre adresse au peuple français a été lue dans le sein de notre société populaire au milieu des plus vifs applaudissemens de tous les citoyens, tous adhérents aux principes qu'elle renferme; tous veulent le gouvernement révolutionnaire basé sur la justice la plus sévère, punition éclatante des conspirateurs et des coupables, protection éminente pour les innocents Loin de nous le système de ces continuateurs du tyran que vous avez détruit, qui osent dire que le gouvernement révolutionnaire ne peut se concilier avec la justice. La conduite ferme et sage que vous avez tenue depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, prouve à la France et à l'Europe étonnée que vous savez tout à la fois, vaincre, gouverner et faire le bonheur du peuple.

Vous faites une guerre à mort à tous ces hommes féroces qui voudroient des troubles perpétuels, pour ne se repaître que de sang, à tous ces dominateurs qui ne veulent la liberté que pour eux seuls et asservir leurs semblables, à tous ces fripons déhontés qui voudroient le règne de la terreur pour affronter la probité et commettre les plus grands crimes.

Vous avez assuré un asile à la vertu, vous encouragez les talens, vous protégez le commerce, les fripons et les hommes immoraux sont démasqués. Les épanchemens de l'amitié et de la fraternité succèdent au silence sombre et farouche de la terreur.

(1) P.-V., L, 151.

(2) P.-V., L, 151.

(3) P.-V., L, 151. C 327 (1), p. 1432, p. 13.

(4) P.-V., L, 151-152.

(5) C 328 (2), pl. 1457, p. 31. Bull, 10 frim.